

## ARRÊTÉ PORTANT SUR UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

A LA RÉALISATION DE CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE PORTANT SUR UNE MAISON INDIVIDUELLE ET/OU SES ANNEXES

## DÉLIVRÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE SAONE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

04

ID: 025-212505325-20230407-DP02553223C0033-AR

Reçu en préfecture le 11/04/2023

## **DOSSIER N° DP 025532 23 C0033**

Demande déposée le : 20/03/2023 complétée le :

Date d'affichage en Mairie: 22/03/2023

Par : ALPHE Jean-Pierre

Demeurant : 8 rue du Fiètre 25660 Saône Sur un terrain sis : 8 rue du Flètre 25660 Saône Référence(s) cadastrale(s) : AA70 (801 m²)

Pour : Travaux d'isolation thermique extérieur, finition crépis

Le Maire de Saône.

Vu la demande de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-4 et suivants ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 29/10/1999, modifié le 27/08/2010 et révisé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30/01/2014 ;

Considérant que le projet est situé dans la zone UB du PLU;

Considérant que le projet porte sur des travaux sur construction existante pour :

- Isolation par l'extérieur, épaisseur 120 mm ;
- Ravalement de façades finition de type STO AC Architecktural référence 160000 ton pierre ;

Considérant que le projet :

- Présente un aspect compatible avec le caractère et l'intérêt des lieux avoisinant du site et du paysage;
- Répond aux dispositions du règlement de la zone UB du PLU;

## ARRÊTE

Article 1:

L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est accordée.

La présente décision est transmise au Représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa notification au demandeur et de sa réception par le Représentant de l'Etat (L.424-7 du code de l'Urbanisme).

Saône, le 07/04/2023

Le Maire, Benoit VUILLEMIN.